Société VARIN
6 RUE PAUL RAMIER

94100 ST MAUR DES FOSSES

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

bilan certifié conforme
à l'original

Fait à OLLIOULES
Le 17/02/2025

SAS A3C FIDUCIE DU DESTEL
1489 ROUTE DES GORGES

83190 OLLIOULES
0494256304

Société VARIN

6 RUE PAUL RAMIER

94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan, Indicateurs financiers*
- *Bilan Actif - Passif Liasse 2033-A*
- *Compte de résultat Liasse 2033-B*
- *Annexe*
- *Détail Liasse 2033-A*
- *Détail Liasse 2033-B*
- *Annexe à la liasse fiscale*
- *Tableau délais de paiement*

SAS A3C FIDUCIE DU DESTEL
1489 ROUTE DES GORGES

83190 OLLIOULES
0494256304

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société VARIN
6 RUE PAUL RAMIER
94100 ST MAUR DES FOSSES

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	716 361 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	24 000 Euros
- Résultat net comptable,	40 729 Euros

Fait à OLLIOULES
Le 11/11/2024

Société VARIN

6 RUE PAUL RAMIER

94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS

SAS A3C FIDUCIE DU DESTEL
1489 ROUTE DES GORGES

83190 OLLIOULES
0494256304

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Immobilisations	716 361	716 908
Stocks et en cours		
Créances		
Disponibilités		141
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	716 361	717 049
Capitaux propres	61 299	18 530
(Dont résultat)	40 729	407
Provisions risques et charges		
Dettes financières	646 853	691 983
Dettes d'exploitation	8 210	6 537
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	716 361	717 049

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Ventes de marchandises		
Production de l'exercice	24 000	16 000
Marge commerciale		
% CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production	24 000	16 000
% CA Production exercice	100.00	100.00
Marge brute globale	24 000	16 000
% CA	100.00	100.00
Valeur ajoutée	17 223	9 721
% CA	71.76	60.76
Excédent brut d'exploitation	16 863	9 375
% CA	70.26	58.59
Résultat courant	22 956	2 448
% CA	95.65	15.30
Résultat net	40 729	407
% CA	169.70	2.55

TABLEAU DE FINANCEMENT	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Capacité d'autofinancement	43 316	2 995
Total des ressources	190 804	165 328
Dont emprunts souscrits	147 081	183 412
Total des emplois	209 020	204 491
Dont investissements		
Dont remboursements d'emprunts	160 688	183 412
Variation du fonds de roulement ***	18 216-	39 163-
Variation des actifs circulants		
Variation des dettes d'exploitation	1 673	2 830
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	1 673	2 830
Variation de la trésorerie	16 543-	2 251-

RATIOS	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)		
Crédit moyen client (en nombre de jours)		
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	339.65	346.14
Solvabilité à court terme		0.00
Autonomie financière	0.09	0.03

*** Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes	160	707	77.42-	
Immob.corporelles nettes				
Immob.financières	716 201	716 201		
ACTIF IMMOBILISE	716 361	716 908	0.08-	↘
Stock matières, marchandises				
Produits finis				
Travaux en cours				
STOCKS ET EN COURS				→
Avances fournisseurs				
Créances clients				
Autres créances				
Comptes de régularisation				
VALEURS REALISABLES				→
Disponibilités		141	100.00-	
ACTIF CIRCULANT		141	100.00-	↘
TOTAL GENERAL	716 361	717 049	0.10-	↘

PASSIF

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart %	
Capital	1 000	1 000		
Résultat de l'exercice	40 729	407	NS	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	9 964	9 556	4.26	
FONDS PROPRES	51 692	10 964	371.49	↗
Provisions réglementées	9 606	7 566	26.97	
Prov.risques et charges				
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME	9 606	7 566	26.97	↗
CAPITAUX STABLES	61 299	18 530	230.81	↗
Emprunts à court terme	384 440	398 047	3.42-	
Avances clients				
Dettes fournisseurs	6 394	6 037	5.90	
Dettes fiscales et sociales	893	346	158.09	
Autres dettes	246 933	294 089	16.03-	
Comptes de régularisation				
Concours bancaires	16 402			
DETTES COURT TERME	655 062	698 520	6.22-	↘
TOTAL GENERAL	716 361	717 049	0.10-	↘

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients			
Délai de paiement fournisseurs	339.65	346.14	6.48-
Fonds de roulement en jours	9 970.03-	15883.75-	5 913.72
Utilisation du fonds de roulement	9 579.90-	15713.52-	6 133.61
Trésorerie en jours	246.03-	3.18	249.21-
Prélèvements / résultat			

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise : Société VARIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 6 RUE PAUL RAMIER 94100 ST MAUR DES FOSSES

Numéro SIRET * : 85025133100011 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	2 736	016 2 576	160	707
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	716 201	042	716 201	716 201
	Total I (5)		044	718 937	048 2 576	716 361	716 908
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		141
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096		098		141
	Total général (I+II)		110	718 937	112 2 576	716 361	717 049

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 100	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 9 864	9 456
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 40 729	407
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140 9 606	7 566
	Total I	142 61 299	18 530
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 400 842	398 047
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 6 394	6 037
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169)	172 893	346
	Comptes courants d'associés	173 82 200	82 200
	Autres dettes	175 164 733	211 889
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 655 062	698 520
	Total général (I + II + III)	180 716 361	717 049

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : Société VARIN

Néant : *

			Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 31 12 2022
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	24 000 / 16 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	24 000 / 16 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	6 777 / 6 279
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	360 / 346
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	547 / 547
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	7 684 / 7 172
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	16 316 / 8 828
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	20 000
	Produits exceptionnels (IV)		290	20 000
	Charges financières (V)		294	13 360 / 6 380
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	2 040 / 2 040
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	187
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	40 729 / 407
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	40 729 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	187
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		342
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 undecies)	992
	Créance due au report en arrière du déficit	346		350 39 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 1 916 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360 672
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 1 244 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° VAR024 en Euros. — Attestation de présentation des comptes — SAS A3C FIDUCIE DU DESTEL

AS

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société VARIN

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Dividende		19 000
Abandon de compte courant		20 000
Total des déductions diverses	350	39 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 716 360.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total Produits est de 64 000 € et un total charge de 23 271 Euros dégageant ainsi un bénéfice de 40 728.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La SAS VARIN a fait l'objet d'une procédure collective, redressement judiciaire en date du 17 janvier 2024. La société VARIN dispose d'un plan de continuation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Liste par nature des frais accessoires d'achat

(PCG Art. 831-2/15)

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	160	707	547-	77.42-
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	2 736	2 736		
28011000 AMORTISSEMENT FRAIS CONSTITUTI	2 576-	2 029-	547-	26.97-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	716 201	716 201		
26110000 ABC IMMOBILIER	706 000	706 000		
26170000 FRAIS ACQUISITION TITRES ABC	10 201	10 201		
TOTAL I	716 361	716 908	547-	0.08-
DISPONIBILITES		141	141-	100.00-
51200000 BNP		141	141-	100.00-
TOTAL II		141	141-	100.00-
TOTAL GENERAL	716 361	717 049	688-	0.10-

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10100000 CAPITAL	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 RESERVE LEGALE	100	100		
AUTRES RESERVES	9 864	9 456	407	4.31
10680000 AUTRES RESERVES	9 864	9 456	407	4.31
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	40 729	407	40 321	NS
PROVISIONS REGLEMENTEES	9 606	7 566	2 040	26.97
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	9 606	7 566	2 040	26.97
TOTAL I	61 299	18 530	42 769	230.81
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	400 842	398 047	2 795	0.70
16400000 PRET	291 547	382 565	91 018-	23.79-
16490000 PRETS	92 893	15 482	77 411	500.00
51200000 BNP	16 402		16 402	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 394	6 037	356	5.90
40100000 FOURNISSEURS	6 394	6 037	356	5.90
DETTES FISCALES ET SOCIALES	893	346	547	158.09
44430000 IMPOTS SUR LES SOCIETE A PAYER	187		187	
44800000 ETAT CHARGES A PAYER	706	346	360	104.05
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	82 200	82 200		
45500000 C/C MR SCHMITT	10 700	10 700		
45505000 C/C MME SCHMITT	1 500	1 500		
45510000 COMPTE COURANT MR SCHMITT BLOQ	70 000	70 000		
AUTRES DETTES	164 733	211 889	47 156-	22.25-
45100000 ABC	163 811	211 735	47 925-	22.63-
46810000 DIVERS CHARGES A PAYER	923	154	769	500.00
TOTAL III	655 062	698 520	43 458-	6.22-
TOTAL GENERAL	716 361	717 049	688-	0.10-

MS

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	24 000	16 000	8 000	50.00
70600000 PRESTATIONS DE SERVICE	24 000	16 000	8 000	50.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	24 000	16 000	8 000	50.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	6 777	6 279	498	7.93
61608100 ASSURANCES D?CES S/EMPRUNT	769	2 103	1 334-	63.43-
62260000 HONORAIRES	4 946	3 772	1 174	31.12
62780000 SERVICES BANCAIRES	1 061	403	658	163.02
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	360	346	14	4.05
63510000 CFE	360	346	14	4.05
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	547	547		
68111000 DOT AUX AMORT	547	547		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 684	7 172	512	7.13
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	16 316	8 828	7 488	84.83
PRODUITS FINANCIERS	20 000		20 000	
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	20 000		20 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000		20 000	
77100000 Prod.except./oper.gestion	20 000		20 000	
CHARGES FINANCIERES	13 360	6 380	6 980	109.40
66116000 INTERETS EMPRUNTS	1 875	2 374	499-	21.02-
66150000 INTERETS C/C	11 485	4 006	7 479	186.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 040	2 040	0	0.00
68725000 DOT AUX AMORT DEROG	2 040	2 040	0	0.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	187		187	
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	187		187	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	40 729	407	40 321	NS

21
MS

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
44800000 ETAT CHARGES A PAYER			706.00
01/01/2023 AN S.A.N.		346.00	
01/01/2023 OD REPRISE FEC AN		346.00	
01/01/2023 AN A Nouveau		346.00	
31/12/2023 OD CFE 2023		360.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68725000 DOT AUX AMORT DEROG			2 040.28
31/12/2023 INV Dot. aux amort. d?rog.	2 040.28		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 Prod.except./oper.gestion			20 000.00
01/12/2023 CD CC RECONSTIYUE ABANDON 2021		20 000.00	

Société VARIN
94100 ST MAUR DES FOSSES

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441l.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

II - Article D. 441l.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)**	
Nombre de factures exclues		Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :
Montant total des factures exclues			O Délais légaux :

RAPPORT
Du
Commissaire aux Comptes
sur les comptes de l'exercice

Du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023

VARIN S.A.S.

6 rue Paul Ramier

94210 SAINT MAUR DES FOSSES

RCS 850251331 CRETEIL

SK AUDIT S.A.S

Patrick BILSKI

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

12 Cité Falguière
75015 PARIS
Tél. : 06 70 76 35 46 **Mail** : patrick.bilski@sk-audit.fr

P.B.

Aux Associés,

Opinion avec réserve

En date du 15 juin 2024 ; nous avions établi un rapport dit « de carence » car nous étions dans l'impossibilité de mener à bien nos travaux, la documentation nécessaire ne nous étant parvenue.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS VARIN pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Motivation de la réserve pour limitation **:** *Incertitude liée à la continuité d'exploitation*

Comme l'indique l'annexe des comptes annuels en page 16, la société a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et elle est à la date de la rédaction du présent rapport toujours en période d'observation. La filiale ABC Immobilier détenue à 100% est également en période d'observation sous plan de sauvegarde à la date de rédaction de notre rapport. La poursuite de la période d'observation pour ces deux entités a été reconduite à janvier 2025 pour la SAS VARIN et à février 2025 pour ABC Immobilier.

Conformément aux normes d'audit en vigueur, nous avons évalué la capacité de La SAS Varin à poursuivre ses activités sur une période de douze mois à compter de la date de clôture des comptes du 31 décembre 2023.

Après examen du plan de redressement et des hypothèses sous-jacentes et, bien que des incertitudes subsistent, nous estimons que les mesures prises sont appropriées pour améliorer la situation financière la holding VARIN et de sa filiale. Toutefois, l'avenir de la SAS VARIN reste intimement lié à celui de sa filiale ABC Immobilier, et est également influencé par un possible retournement du marché immobilier (taux d'intérêts, politiques gouvernementales.)

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard et reste conforme à celle que nous avons exprimé sur notre précédent rapport au vu des incertitudes persistantes liées à la conjoncture du marché immobilier

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

P.B.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », conformément au paragraphe 15 de la NEP 702, et au paragraphe 15 de la NEP 910, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Gel de la dette bancaire de 676 K€ de la SAS VARIN
- Retour à un résultat positif de 40 728 € pour la SAS VARIN
- Plan de restructuration réussie pour la filiale sur la 1ère période d'observation et retour à un résultat positif de 88 281€
- Examen des projections financières transmises au 30 juin 2024 (budget de trésorerie positif) et de la faisabilité des plans d'actions mis en place.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception des points décrits dans la parie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprises relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 27 février 2025

Patrick Bilski

Certified by yousign

Patrick Bilski
Commissaire aux comptes

P.B.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise : Société VARIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 6 RUE PAUL RAMIER 94100 ST MAUR DES FOSSES

Numéro SIRET * : 85025133100011 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	2 736	016 2 576	160	707
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	716 201	042	716 201	716 201
	Total I (5)	044	718 937	048 2 576	716 361	716 908
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		141
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096		098		141
	Total général (I+II)	110	718 937	112 2 576	716 361	717 049

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	9 864	9 456
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	40 729	407
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140	9 606	7 566
	Total I	142	61 299	18 530
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	400 842	398 047
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	6 394	6 037
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169)	172	893	346
	Comptes courants d'associés	173	82 200	82 200
	Autres dettes	175	164 733	211 889
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	655 062	698 520
	Total général (I + II + III)	180	716 361	717 049

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

P.B.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **N° 2033-B 2024**

Désignation de l'entreprise : Société VARIN — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210		
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	214		
	Production vendue : services * (dont export et livraisons intracommunautaires 217)	218	24 000	16 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	24 000	16 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	6 777	6 279
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	360	346
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	254	547	547
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	7 684	7 172
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	16 316	8 828
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	20 000	
	Produits exceptionnels (IV)	290	20 000	
	Charges financières (V)	294	13 360	6 380
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)	300	2 040	2 040
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	187	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	40 729	407

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	40 729	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	187	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	39 000	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 916	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360 672
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 244	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 716 360.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total Produits est de 64 000 € et un total charge de 23 271 Euros dégageant ainsi un bénéfice de 40 728.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La SAS VARIN a fait l'objet d'une procédure collective, redressement judiciaire en date du 17 janvier 2024. La société VARIN dispose d'un plan de continuation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Liste par nature des frais accessoires d'achat

(PCG Art. 831-2/15)

Société VARIN

SAS au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 6 RUE PAUL RAMIER
94100 ST MAUR DES FOSSES

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 24 000.00 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 16 000.00 Euros, soit une augmentation de 50.00 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 40 728.84 Euros, soit 169.70 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 64 000.00 Euros contre 16 000.00 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 300.00 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 23 271.16 Euros contre 15 592.63 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 49.24 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 0 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 547.20 Euros et représentent 2.28 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 22 956.12 Euros soit 95.65 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	141.20	- 698 519.73	=	698 378.53-
Exercice en cours	0	- 655 062.21	=	655 062.21-

Soit une augmentation de 43 316.32 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 40 728.84 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	40 728.84 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	9 863.63 Euros
- Report à nouveau	:	40 728.84 Euros
Situation nette	:	51 692.47 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.
- que la SAS VARIN a fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 17 janvier 2024 et dispose d'un plan de continuation.
- que la filiale ABC IMMOBILIER 100 % détenue par la société VARIN fait l'objet d'une procédure de sauvegarde.

Les procédures collectives ouvertes ont pour but de renégocier le prêt concernant l'acquisiton des titres de la filiale. Les revenus dégagés par la filiale ABC IMMOBILIER après renégociation seront en mesure d'assurer le remboursement du Prêt.

5/ CONCLUSION

25

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

